



N° de compte

Nom du compte

La présente Procuration générale est effectuée ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_,

par \_\_\_\_\_

Nom du titulaire de compte

Pour le compte Services Investisseurs ci-dessus

**1. Nomination du (des) Fondé(s) de pouvoir.** Je nomme

Nom du Fondé de pouvoir

Adresse du Fondé de pouvoir

Ou

Nom du Fondé de pouvoir

Adresse du Fondé de pouvoir

en tant que Fondé(s) de pouvoir légal en mon nom, dans mon intérêt et à l'occasion, pour effectuer chacune des opérations relatives à mes titres que je peux faire auprès de Services Investisseurs CIBC Inc. (« Services Investisseurs CIBC »). Sans restreindre le caractère général de ce qui précède, j'accorde à mon (mes) Fondé(s) de pouvoir les pleins droit et pouvoir de :

- donner des instructions à l'égard de mon compte, y compris l'adresse pour la réception des confirmations, des relevés et des autres communications de Services Investisseurs CIBC;
- déposer des titres ou des sommes, quels qu'ils soient, dans mes comptes Services Investisseurs CIBC;
- demander à ce que des paiements soient réglés ou des titres soient remis à partir de mon compte à mon (mes) Fondé(s) de pouvoir, ou selon ses (leurs) directives, et donner un reçu à cet effet;
- vendre, céder, endosser ou transférer en tout temps tout titre de quelque nature que ce soit que je possède et signer tout document nécessaire à l'exécution de ce qui précède;
- recevoir tout avis d'opération, relevé de compte ou autre dossier ou document, et consentir à son exactitude;
- effectuer des règlements, des compromis, des ajustements et des quittances à l'égard de toute réclamation, demande, contestation ou controverse;
- recevoir les requêtes et les demandes de paiement ou de titres arrivés à échéance, les avis d'intention de vente ou d'achat et les autres avis et demandes;
- emprunter de l'argent pour toute opération relative à mes titres, notamment pour effectuer des opérations sur marge ou pour donner des garanties en mon nom pour tout prêt sur marge, si j'ai ouvert un compte sur marge auprès de Services Investisseurs CIBC Inc.

**2. Négociation par mon Fondé de pouvoir.**

Je ratifie et confirme, par la présente, toute négociation, instruction et opération, et tout autre acte accomplis antérieurement ou ultérieurement par mon (mes) Fondé(s) de pouvoir. J'indemniserai Services Investisseurs CIBC, ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés et les exonérerai de toute responsabilité à l'égard des pertes et des dépenses (y compris les frais juridiques) engagées par Services Investisseurs CIBC si ce groupe était mis en cause par tout acte du Fondé de pouvoir ou tout acte pour lequel je suis en cause et qui a un lien quelconque avec la présente Procuration.

**3. Actes dans mon intérêt.**

Les actes de mon (mes) Fondé(s) de pouvoir doivent être commis exclusivement dans mon intérêt. Il ou elle ne peut traiter avec mes biens à des fins personnelles. Chaque Fondé de pouvoir connaît ces restrictions. Par conséquent, Services Investisseurs CIBC a le droit de ne pas permettre à mon Fondé de pouvoir d'accomplir certains actes s'il n'est pas convaincu que lesdits actes sont dans mon intérêt.

**4. Fondés de pouvoir remplaçants.**

Mon (mes) Fondé(s) de pouvoir ne peut désigner un remplaçant qui agira en mon nom à titre de fondé de pouvoir.

**5. Déficience mentale ou incapacité juridique subséquente.**

Sous réserve des lois provinciales applicables, la présente Procuration doit rester en vigueur et peut être exercée pendant toute déficience mentale ou incapacité juridique subséquente de ma part.

**6. Résiliation en cas de décès.**

La présente Procuration prend fin à mon décès.

**7. Rapports avec mon (mes) Fondé(s) de pouvoir.**

Si plus d'un Fondé de pouvoir apparaît au paragraphe 1, Services Investisseurs CIBC inc. agira selon les instructions de l'un ou l'autre de ces Fondés de pouvoir. Services Investisseurs CIBC peut continuer à traiter avec mon Fondé de pouvoir en vertu de la présente Procuration jusqu'à ce qu'un avis de révocation ou tout autre acte ou événement (notamment la nomination d'un comité de ma succession) pouvant révoquer la présente Procuration ait été remis par écrit à Services Investisseurs CIBC. Jusqu'à la réception d'un tel avis, les actes de mon Fondé de pouvoir auprès de Services Investisseurs CIBC m'engageront.

8. Dans la mesure autorisée par la loi, la présente entente servira mes intérêts et ceux de Services Investisseurs CIBC et nous engagera, ainsi que nos héritiers, liquidateurs, administrateurs, successeurs et ayants droit respectifs.
9. Je reconnais que j'ai lu et compris toutes les dispositions qui figurent dans le présent acte et que j'en ai reçu une copie.
10. La présente Procuration ne révoque pas nécessairement toute Procuration que j'ai précédemment signée; cependant, si une Procuration antérieure comprend des dispositions contredisant celles de la présente, les dispositions de la présente Procuration l'emportent. Je pourrais signer d'autres Procurations dans le futur.

---

### Confirmation des actes de mon (mes) Fondé(s) de pouvoir

Je ratifie et confirme, par la présente, tous les actes de mon (mes) Fondé(s) de pouvoir. J'indemniserai rapidement et sur demande Services Investisseurs CIBC inc., ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés et je m'engage à les exonérer de toute responsabilité à l'égard des pertes et des dépenses (y compris les frais juridiques) engagées par Services Investisseurs CIBC inc. ou découlant des réclamations à l'encontre de Services Investisseurs CIBC inc. liées de quelque manière que ce soit aux actes commis par Services Investisseurs CIBC inc. aux termes de la présente Procuration.



X

Signature du titulaire de compte

Les témoins ne peuvent pas être le Fondé de pouvoir ou son (sa) conjoint(e).

---

Nom du témoin

X

Adresse du témoin

Signature du témoin

---

Nom du témoin

X

Adresse du témoin

Signature du témoin

### Attestation de fondé de pouvoir et convention d'indemnisation

Le(s) Fondé(s) de pouvoir soussigné(s) reconnaît (reconnaissent) que le client a signé la Procuration ci-jointe me (nous) nommant en tant que son (ses) Fondé(s) de pouvoir et, à ma (notre) connaissance, la présente Procuration est valide et n'a pas été révoquée. J'ai (Nous avons) lu la Procuration et j'accepte (nous acceptons) la nomination de Fondé de pouvoir. De plus, je comprends (nous comprenons) en quoi consistent mes (nos) tâches et responsabilités aux termes de la présente Procuration et en vertu des lois applicables. J'ai (nous avons) une obligation fiduciaire de toujours agir dans l'intérêt du Client. Sauf si la Procuration et les lois applicables le permettent expressément, je ne peux (nous ne pouvons) regrouper les actifs du Client avec ceux du (des) Fondé(s) de pouvoir, ni utiliser la Procuration à des fins de planification successorale du Client, y compris, mais sans s'y limiter, l'ouverture de produits permettant de nommer un bénéficiaire ou de modifier ce dernier.

J'ai (Nous avons) lu, compris, reçu une copie et accepté d'être lié(s) par les modalités applicables aux comptes et aux opérations financières du Client auprès de Services Investisseurs CIBC. Le mandataire consent à la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements tel que décrit dans la politique de la Banque CIBC sur la protection des renseignements personnels énoncée dans la brochure intitulée «Protection des renseignements personnels». Cela comprend, tout au long de sa relation avec la CIBC, la collecte et la communication de renseignements concernant le mandataire avec le Groupe CIBC, des agences d'évaluation du crédit, des institutions et des bureaux d'enregistrement du gouvernement, des compagnies de fonds communs de placement et d'autres émetteurs, des organismes de réglementation et d'autorégulation, d'autres institutions financières, des partenaires de programme applicables, et d'autres type de tiers selon ce qui peut être raisonnablement exigé aux fins suivantes : i) l'identification, ii) la vérification des renseignements qu'il nous fournit, iii) le protéger et protéger la Banque CIBC en cas de fraude ou d'erreur, et iv) se conformer aux exigences juridiques et réglementaires. La Politique de la Banque CIBC sur la protection des renseignements personnels est disponible en centre bancaire ou sur le site [www.cibc.com/francais](http://www.cibc.com/francais). Cette politique peut être modifiée, remplacée ou faire l'objet d'ajout de temps à autre.

Je reconnais (Nous reconnaissons) que Services Investisseurs CIBC n'a aucun devoir ou obligation d'exercer un contrôle ou de se renseigner sur mon (notre) comportement en tant que Fondé(s) de pouvoir. Services Investisseurs CIBC peut cependant, à son entière discrétion, avant d'agir, chercher à obtenir du Client la ratification de tout geste posé par le(s) Fondé(s) de pouvoir, s'adresser au tribunal ou exiger des documents ou encore refuser de traiter avec le(s) Fondé(s) de pouvoir. Services Investisseurs CIBC peut refuser ou limiter l'accès du (des) Fondé(s) de pouvoir aux comptes du Client s'il a des motifs raisonnables de croire que le(s) Fondé(s) de pouvoir a (ont) commis ou est (sont) susceptible(s) de commettre une fraude, utilise(nt) les comptes du Client à des fins illégales ou inappropriées, entraîne(nt) des pertes pour Services Investisseurs CIBC, utilise(nt) les comptes du Client d'une façon qu'il ne tolère pas ou contraire à ses politiques, ou encore va (vont) à l'encontre des modalités d'une Procuration ou d'une entente relative aux comptes du Client.

Par conséquent, étant donné que Services Investisseurs CIBC accepte la Procuration, l'applique aux comptes du Client auprès de Services Investisseurs CIBC et reconnaît qu'il s'appuie sur les représentations faites dans le cadre de la présente attestation et indemnité, sous réserve des lois applicables, j'indemniserai (nous indemniserons) rapidement et sur demande Services Investisseurs CIBC, ses administrateurs, dirigeants, employés, représentants, successeurs et ayants droit, et je m'engage (nous nous engageons) à les exonérer de toute responsabilité à l'égard des pertes et des dépenses (y compris les frais juridiques) engagées par Services Investisseurs CIBC ou découlant des réclamations à l'encontre de Services Investisseurs CIBC liées de quelque manière que ce soit au fait que Services Investisseurs CIBC a accepté la présente Procuration ou les gestes que j'ai (nous avons) posés aux termes de la présente Procuration.

Il est également entendu et convenu que la présente est une attestation et indemnité conjointe et que cette attestation liera chacun d'entre nous, conjointement et individuellement (solidairement au Québec) et liera également nos successeurs, héritiers et ayants droit.

_____	X	_____
Date (jj/mm/aaaa)		Signature du Fondé de pouvoir
_____	X	_____
Date (jj/mm/aaaa)		Signature du Fondé de pouvoir

### Pour le Client ou les Fondés de pouvoir résidant en Colombie-Britannique seulement

En Colombie-Britannique, la signature du (des) Fondé(s) de pouvoir doit être accompagnée de deux (2) signatures de témoin, ou d'une seule signature si le témoin en question est un membre en exercice de la Law Society of British Columbia ou un membre de la Society of Notaries Public of British Columbia. Les personnes suivantes ne peuvent pas être témoin de la signature du (des) Fondé(s) de pouvoir : le Fondé de pouvoir; un conjoint, enfant, parent, employé ou représentant du Fondé de pouvoir; une personne mineure; une personne qui ne comprend pas le type de communication utilisée par le Fondé de pouvoir, à moins que cette personne ne reçoive des services d'interprétation afin de comprendre ledit type de communication.

_____	Nom du témoin	_____
_____	X	_____
Adresse du témoin		Signature du témoin
_____	Nom du témoin	_____
_____	X	_____
Adresse du témoin		Signature du témoin

### Conseillers inscrits auprès de l'OCRCVM seulement :

Je confirme que j'ai effectué un examen de la pertinence du compte associé à cette demande.

_____	X	_____
		Signature du conseiller inscrit auprès de l'OCRCVM

## Directives pour remplir la Procuration générale

La présente Procuration générale accorde à votre Fondé de pouvoir **une autorité illimitée sur les biens et les fonds dans votre compte**, ainsi que le droit d'effectuer toute opération relative à vos titres que vous êtes en droit d'exécuter, y compris, entre autres, la vente de tous les titres de votre portefeuille. Si vous le préférez, vous pouvez accorder à votre Fondé de pouvoir une autorité limitée liée à certains de vos titres seulement en signant une formule d'autorisation de négociation limitée.

### Procuration générale

#### 1. Notes.

##### a) Pouvoir d'emprunt.

La présente Procuration générale permet à votre Fondé de pouvoir d'emprunter de l'argent en votre nom. Si vous ne voulez pas que votre Fondé de pouvoir ait cette autorisation, biffez l'alinéa 1h) et ajoutez « Aucun pouvoir d'emprunt ».

##### b) Le Fondé de pouvoir doit agir dans votre intérêt.

Votre Fondé de pouvoir doit agir dans votre intérêt. Il ou elle ne peut pas utiliser votre argent à ses fins personnelles. Nous pouvons (mais nous n'avons pas l'obligation de le faire) demander à votre Fondé de pouvoir de justifier que les opérations réclamées sont effectivement dans votre intérêt. Nous pouvons refuser d'exécuter toute instruction donnée par votre Fondé de pouvoir si nous ne sommes pas convaincus que celle-ci n'est pas dans votre intérêt.

##### c) Fondé(s) de pouvoir remplaçant(s).

La personne que vous nommez Fondé de pouvoir pourrait à l'avenir être incapable d'agir ou refuser de le faire. Si vous souhaitez permettre à votre Fondé de pouvoir de désigner un remplaçant qui agira en son nom, biffez le mot « ne » à la section 4 (à la page 1). Veuillez prendre note que, si vous avez donné au Fondé de pouvoir l'autorité de nommer un remplaçant, ce dernier n'a pas le droit de nommer un remplaçant à son tour.

##### d) Déficience mentale ou incapacité juridique.

Si vous souhaitez que votre Fondé de pouvoir puisse continuer d'agir en votre nom si vous êtes à l'avenir frappé d'une déficience mentale ou d'une incapacité juridique de gérer vos affaires, laissez la section 5 (à la page 1) telle quelle; sinon, biffez-la. (Note : La présente disposition, si elle est conservée, n'est valable que dans certaines provinces ou certains territoires.)

##### e) Consentement.

Le Fondé de pouvoir consent à ce que Services Investisseurs CIBC recueille, utilise et divulgue des renseignements le concernant aux fins de vérification de son identité, de protection contre la fraude et les erreurs, et de conformité aux exigences juridiques et réglementaires. Si le Fondé de pouvoir révoque ce consentement, l'exercice de ses pouvoirs lui sera retiré. La même règle s'applique en présence de fondés de pouvoir exerçant conjointement leurs attributions relatives aux comptes et aux opérations financières du Client auprès de Services Investisseurs CIBC.

#### 2. Commentaires généraux.

##### a) Recouvrement des dépenses.

Votre Fondé de pouvoir peut recouvrir toutes les dépenses relatives à l'exercice de ses fonctions à titre de Fondé de pouvoir. Si votre Fondé de pouvoir est un professionnel (comme un avocat ou un comptable), il ou elle peut également vous facturer des services professionnels.

##### b) Comment remplir la formule.

Le nom et l'adresse corrects du Client, du (des) témoin(s) et du Fondé de pouvoir, ainsi que la date de la Procuration, doivent être insérés aux endroits indiqués.

##### c) Témoins.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux exigences provinciales ou territoriales applicables relativement aux témoins, que vous trouverez en ligne dans la foire aux questions concernant les détenteurs d'une procuration.

#### 3. Toutes les provinces.

a) Le Client doit apposer sa signature devant au moins un témoin adulte autre que le Fondé de pouvoir ou le conjoint du Fondé de pouvoir.

b) Le Fondé de pouvoir doit apposer sa signature devant témoin en Colombie-Britannique.

Exigences supplémentaires :

c) **Alberta.** En plus des exigences d'admissibilité du témoin susmentionnées, le témoin doit être un individu autre que le Fondé de pouvoir, son conjoint ou un partenaire adulte interdépendant du Fondé de pouvoir ou du Client.

d) **Colombie-Britannique.** Sont nécessaires soit deux témoins (des adultes autres que le Fondé de pouvoir ou un membre de la famille du Fondé de pouvoir ou du Client) ou un témoin (un avocat ou un notaire public en Colombie-Britannique).

e) **Saskatchewan.** Sont nécessaires soit deux témoins (des adultes autres que le Fondé de pouvoir ou un membre de la famille du Fondé de pouvoir ou du Client) ou un témoin (un avocat). Un (des) certificat(s) d'attestation de signature doit (doivent) être joint(s) à la formule prescrite. Veuillez communiquer avec votre conseiller juridique pour obtenir plus de détails.

f) **Manitoba.** Seules certaines personnes peuvent servir de témoin, notamment un avocat, un juge, un médecin praticien, un notaire, un policier; dans tous les cas, le témoin doit n'avoir aucune raison de croire que le Client n'est pas admissible à l'octroi de la procuration.

g) **Yukon et Territoires du Nord-Ouest.** Des notes explicatives, des attestations d'avis juridique ou des reconnaissances supplémentaires sont requises. Veuillez communiquer avec votre conseiller juridique pour obtenir plus de détails.

h) **Ontario et Québec.** Deux témoins sont nécessaires. En Ontario, l'enfant ou le conjoint du Client, ou toute personne envers qui le Client a démontré une ferme intention de la traiter comme son enfant, ne peut agir à titre de témoin.

N° de compte

Services Investisseurs CIBC Inc. Procuration générale

---

### Renseignements sur le Fondé de pouvoir

Nom légal du Fondé de pouvoir

Date de naissance (jj/mm/aaaa)

N° de téléphone

Adresse

Ville

Province/Info à l'étranger

Pays

Code postal

---

### Renseignements sur l'emploi du Fondé de pouvoir

Nom de l'employeur

Adresse

Ville

Province/Info à l'étranger

Pays

Type d'entreprise

Occupation

Est-ce que vous, votre conjoint, une autre personne vivant dans votre foyer, une personne autorisée à donner des instructions de négociation ou toute personne qui exerce une influence à l'égard de ce compte êtes un professionnel du secteur des placements?

Oui  Non

Êtes-vous un initié d'un émetteur assujetti ou de tout autre émetteur dont les titres sont cotés en bourse?

Oui  Non

Si oui, veuillez préciser ci-dessous

Êtes-vous détenteur unique, ou avec un groupe, de plus de 20 % ou d'un bloc de contrôle d'un émetteur assujetti ou de tout autre émetteur dont les titres sont cotés en bourse?

Oui  Non

Si oui, veuillez préciser ci-dessous

---

### Principale institution financière - *Ne s'applique que si l'identité du Fondé n'a pas été vérifiée en centre bancaire.*

Institution financière

Transit bancaire

N° de compte bancaire

Nom de la personne-ressource

N° de compte

Services Investisseurs CIBC Inc. Procuration générale

---

### Renseignements sur le Fondé de pouvoir

Nom légal du Fondé de pouvoir

Date de naissance (jj/mm/aaaa)

N° de téléphone

Adresse

Ville

Province/Info à l'étranger

Pays

Code postal

---

### Renseignements sur l'emploi du Fondé de pouvoir

Nom de l'employeur

Adresse

Ville

Province/Info à l'étranger

Pays

Type d'entreprise

Occupation

Est-ce que vous, votre conjoint, une autre personne vivant dans votre foyer, une personne autorisée à donner des instructions de négociation ou toute personne qui exerce une influence à l'égard de ce compte êtes un professionnel du secteur des placements?

Oui  Non

Êtes-vous un initié d'un émetteur assujéti ou de tout autre émetteur dont les titres sont cotés en bourse?

Oui  Non

Si oui, veuillez préciser ci-dessous

Êtes-vous détenteur unique, ou avec un groupe, de plus de 20 % ou d'un bloc de contrôle d'un émetteur assujéti ou de tout autre émetteur dont les titres sont cotés en bourse?

Oui  Non

Si oui, veuillez préciser ci-dessous

---

### Principale institution financière - *Ne s'applique que si l'identité du Fondé n'a pas été vérifiée en centre bancaire.*

Institution financière

Transit bancaire

N° de compte bancaire

Nom de la personne-ressource